



VILLE DE

MEXIMIEUX

le guide  
eco-citoyen





Ouvert 6/7 Jours  
De 9h30 à 19h00  
NON STOP

**King Jouet**  
Meximieux

04 74 61 37 39



Votre partenaire formations



**AUTO**  
Conduite accompagnée  
Permis B  
Boîte Auto



**DEUX ROUES**  
Permis AM  
Permis A1 et A2  
Formation 7h



**REMORQUE**  
permis BE  
Permis B96

**ECF MAGALI - 2 AGENCES A VOTRE SERVICE**

MEXIMIEUX  
CENTRE MAGALI  
ecf.meximieux@orange.fr  
04 74 61 26 60

DAGNEUX  
684 ROUTE DE GENÈVE  
autoecolecasno@gmail.com  
04 78 06 98 79

## édito



### Chers habitants de Meximieux,

Avec mon équipe municipale, nous sommes heureux de vous offrir ce guide pratique de l'éco-citoyen, financé par nos entreprises, artisans et nos commerçants que nous remercions vivement. Il vise à vous informer des actions entreprises et à vous sensibiliser sur les bons gestes.

Aujourd'hui, la question du développement durable est centrale pour notre avenir et celui de nos enfants. De notre point de vue, le développement durable doit se vivre au quotidien avec tous les acteurs de la société (particuliers, entreprises, associations, institutions), chacun à son échelle.

Nous sommes tous concernés et nous devons agir ensemble !

**Pour vous**, habitants de Meximieux, il s'agit de favoriser des petits gestes quotidiens écoresponsables et citoyens comme éteindre la lumière, trier vos déchets, favoriser les transports en commun ou les mobilités douces, avoir un usage économe de l'eau, réparer ou recycler vos appareils ou vos vêtements, etc...

**Pour nous, ville de Meximieux**, il s'agit de protéger notre territoire tout en le faisant évoluer, intégrer les nouvelles normes environnementales et énergétiques dans tous nos bâtiments, de mettre en place des actions en faveur d'initiatives locales et responsables. C'est aussi la révision générale en cours du Plan Local d'Urbanisme, l'adhésion aux associations nationales FiBois et Bâtiment Bas Carbone, la création d'une charte de l'arbre, la protection des hirondelles avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la réalisation avec le conseil municipal des jeunes de plus de 20 parkings vélo dans la ville, les aménagements de voirie pour les modes doux, etc...

**Pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain**, dont nous faisons partie, il s'agit de la mise en place du tri des déchets, de la gestion des déchetteries, de l'installation des déplacements mutualisés comme Covoit'ici et Touquan avec la région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que les pistes cyclables.

Vous retrouverez dans ce guide le détail de toutes ces actions.

Alors, tous ensemble, soyons des acteurs positifs du développement durable, pour que Meximieux reste douce à vivre.

**Jean-Luc RAMEL**  
Maire de Meximieux

Support imprimé en France  
avec des encres végétales,  
sur papier certifié PEFC  
(qui provient de forêts  
gérées durablement) dans  
une imprimerie labellisée  
« Imprim'Vert ».  
Notre imprimeur est  
engagé à tendre vers  
un bilan carbone le plus  
neutre possible.



Régie publicitaire et  
Conception : COM 2000  
Tél. 01 60 03 14 14



**biocoop**  
LA BIO NOUS RASSEMBLE

« NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCUEILLE ET VOUS CONSEILLE »

RUE DES GRANGES 01800 MEXIMIEUX  
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 19H

**immo de France**

TRANSACTION  
LOCATION  
SYNDIC  
GÉRANCE

Une agence de proximité au coeur de Meximieux !

5 place Vaugelas, 01800 Meximieux - 04 74 46 09 09 - meximieux@immofranceain.com  
www.immofranceain.com

**M M A**  
ENTREPRISE

**BOUCLIER**  
assurances  
Protection des entreprises

**MEXIMIEUX**  
04 74 61 34 69

**SARL TERRY**  
Hydraulique & Energie

**H.E**  
PLOMBERIE CHAUFFAGE

Plomberie  
Chauffage  
Sanitaire  
Climatisation  
Energie renouvelable  
Aspirateur centralisé

Installation  
Entretien  
Dépannage

-10% avec le code TERRY

NEUF & RÉNOVATION

07 48 26 29 26  
contact.terrynergie@gmail.com  
Route du Port - LAGNIEU 01150

**MAISON BAL**

Maîtres Horloger Bijoutier  
Une famille 1860

24 place Vaugelas - 01800 Meximieux  
TÉL 04 74 61 06 33 - contact.maisonbal@gmail.com  
www.bijoutier-bal-horloger.fr

# les bons gestes

## COMPOSTAGE : DU NOUVEAU DU CÔTÉ DES DÉCHÈTS !

En 2024, la CCPA nous encourage à continuer de réduire les ordures ménagères en faisant du compostage. Elle vous explique tout dans le petit livret édité à cette occasion.

Du côté de la ville, 3 composteurs rotatifs sont installés dans les 3 cantines des écoles et 2 composteurs seront prochainement installés en ville pour permettre à tout un chacun de participer au compostage.

Intéressé ? N'oubliez pas de demander l'aide à l'achat de la CCPA pour un composteur : 70% du prix vous sera remboursé, dans la limite d'un plafond (45,50€).



**QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?**  
Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques.

**QUELS SONT LES AVANTAGES ?**

- Produire un engrais 100% naturel et gratuit.
- Améliorer la fertilité des sols en favorisant l'activité de la microflore et microfaune du sol.
- Réduire les allers-retours en déchèterie et le volume des ordures ménagères résiduelles (bac gris).

**QU'EST-CE QU'ON Y MET ?**  
Le composteur doit être équilibré. L'idéal est de conserver un mélange de 1/3 de déchets de jardin et 2/3 de déchets alimentaires.

**DÉCHETS HUMIDES :**  
Plutôt azotés et humides, à décomposition rapide, ils apportent l'eau nécessaire aux bactéries.

**MATIÈRES SÈCHES :**  
Plutôt carbonées et rigides, elles favorisent un bon drainage et une bonne aération.

**A ÉVITER**  
Restes de viande, os, poisson, croûtes de fromage, produits laitiers, restes de repas gras, herbes incandescentes ou montées en graine (ortie, issarou...), végétaux traités, maillacs ou parastés, réseaux : thuyas, cyprès... terre, litière d'animaux

**MODE D'EMPLOI**

- ÉCRASER OU BROYER**  
Les déchets trop durs ou trop longs doivent être broyés pour faciliter l'action des micro-organismes. Ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage. Vous pourrez ensuite les retirer du compost mûr par tamisage.
- AÉRER**  
Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène. Sans air, ils sont remplacés par d'autres qui produisent des gaz malodorants. Réalisez alors un brassage régulier : au début du compostage, puis tous les 1 à 2 mois.
- SURVEILLER L'HUMIDITÉ**  
Si le compost est trop humide, le compostage est freiné et des odeurs désagréables se dégagent. Si c'est le cas, on peut étaler le compost quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche. Au contraire s'il est trop sec, les micro-organismes meurent et le compostage s'arrête. Il faut alors arroser le compost.
- ATTENDRE QUE LE COMPOST SOIT MÛR, À PARTIR DE 12 MOIS**  
Un compost est prêt à l'emploi lorsqu'il a une couleur sombre, une agréable odeur de terre et un aspect homogène.

**LES RÈGLES D'OR**

- Équilibrer : 1/3 de matières sèches + 2/3 de déchets humides
- Aérer/Brasser
- Vérifier l'humidité

Timeline: 1 mois DÉCHETS FRAIS, 6 mois DÉCHETS EN DÉCOMPOSITION, 12 mois DÉCHETS EN MATURATION, COMPOST PRÊT À L'EMPLOI

## LE TRI DES DÉCHÊTS (sacs jaunes)

- La collecte s'effectue tous les 15 jours en porte à porte.
- Les sacs jaunes sont disponibles dans votre mairie et au Syndicat d'Initiative, ils sont mis à votre disposition gratuitement.
- Les bacs jaunes sont pour l'instant réservés aux immeubles et aux professionnels sous certaines conditions.

## ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Depuis janvier 2018, l'accès aux déchèteries s'effectue par lecture des plaques d'immatriculation des véhicules pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchèterie, il faut s'inscrire au préalable :

> **soit en ligne** : [www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-accéder-a-son-compte-decheteries.html](http://www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-accéder-a-son-compte-decheteries.html)

> **ou de vous inscrire à l'aide du formulaire** à renvoyer par mail - vous permet d'accéder aux déchèteries sous un délai de 96 h (jours ouvrés)

Toute personne inscrite pourra alors accéder aux sept déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Ambérieu en Bugey, Lagnieu, Loyettes, Lhuis, Meximieux, St-Rambert en Bugey, Villebois)

Si vous avez déjà un compte, rendez-vous directement sur : [decheterie.cc-plainedelain.fr](http://decheterie.cc-plainedelain.fr)

## Comment s'inscrire ?

### Trois possibilités s'offrent à vous :

- **Inscription en ligne** qui vous permet d'accéder aux déchèteries dans un délai de 48 h (jours ouvrés)
- **Inscription avec un formulaire à renvoyer par mail** qui vous permet d'accéder sous un délai de 96 h (jours ouvrés)
- **Inscription avec un formulaire à renvoyer par courrier** qui vous permet d'accéder sous un délai de 7 jours (jours ouvrés), à réception du courrier.

**Les bons gestes au quotidien**  
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

**Je trie mes emballages et papiers !**

**Je rapporte mes médicaments non utilisés en pharmacie.**

**Je pense à donner avant de jeter !**

**Je vais à la déchèterie !**

Accès gratuit pour les particuliers dans la limite de 25 passages par an.  
Au-delà : 10€ par passage.

Pour accéder à la déchèterie, inscrivez-vous au préalable sur le site [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)  
> rubrique « Déchets » > « S'inscrire ou accéder à son compte déchèteries »

**J'alimente mon compost !**

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain vous aide pour l'acquisition d'un composteur (dans la limite d'un par foyer)

Plus d'informations sur le site [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

## POUR MIEUX RESPIRER, NE BRULEZ PAS VOS DECHETS VERTS !

Au printemps, ceux qui ont la chance d'avoir un jardin se remettent au jardinage ! Nous vous rappelons qu'il est interdit, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 4500 €, de brûler vos déchets verts. Ils dégagent une fumée nocive pour les poumons et polluent fortement notre air. Pour en savoir plus, lisez les brochures de la préfecture de région, fort bien faites. Nous vous souhaitons un bon jardinage.



## RISQUES D'INCENDIE

### 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine, principalement par imprudence

Les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en France du fait du changement climatique. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité.

En moins de 10 minutes, le front de flammes peut parcourir un kilomètre et donner naissance à un feu incontrôlable, qui se propage et atteint les forêts, les haies, les champs, les habitations, etc. Les matériaux incandescents transportés par le vent peuvent également être à l'origine de nouveaux départs, en aval du front de flammes et parfois à plus d'un kilomètre de celui-ci.

Des mesures sont applicables chaque année sur la période estivale à proximité des espaces «sensibles». En cas de situation météorologique à risque, des mesures supplémentaires peuvent être prises par la préfète de département.

## Le non respect des mesures préfectorales peut entraîner des verbalisations :

- Circulation ou stationnement de véhicule dans une zone de restriction : jusqu'à 750€ (contravention de 4<sup>e</sup> classe) ;
- Non-respect de l'interdiction de fumer sur un terrain boisé : jusqu'à 750€ (contravention de 4<sup>e</sup> classe) ;
- Apport ou usage de matériel pouvant occasionner un départ de feu : jusqu'à 750€ (contravention de 4<sup>e</sup> classe) ;
- Allumage de feu interdit à moins de 200 mètres d'un espace sensible : jusqu'à 750€ (contravention de 4<sup>e</sup> classe) ;
- Brûlage de végétaux malgré une interdiction : jusqu'à 450€ (contravention de 3<sup>e</sup> classe).



## GESTION DES DÉJECTIONS CANINES

Devant la recrudescence des incivilités, les propriétaires de chiens doivent désormais être munis d'un sac pour ramasser les crottes de leur animal, sous peine d'amende.

Nos rues et nos trottoirs doivent rester propres et agréables pour tous !

Ramasser les crottes de son chien, c'est faire un geste civique qui montre votre respect envers les passants et les employés municipaux.

Merci d'avance de votre coopération.



# habitat

## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En décembre 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une délibération permettant de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 (hors voies principales de la ville), soit environ 6 heures par nuit. Cette économie participe à plus de la moitié du temps de fonctionnement sur une année, ce qui n'est négligeable. De plus, les équipements sportifs extérieurs sont éteints à partir de 22h ; les gymnases et structures fermées le sont à 23h15.



## Température maîtrisée dans les bâtiments municipaux

Dans cette même optique de maîtrise des coûts et de réduction de consommation énergétique, des mesures ont été prises concernant le chauffage. Désormais, lors des saisons hivernales, les bâtiments de la mairie sont chauffés à 20°, les vestiaires des bâtiments sportifs à 19° et les salles dédiées aux activités sportives à 12°.

## LA VILLE DE MEXIMIEUX S'ENGAGE POUR LE BOIS BIO-SOURCÉ



La ville de Meximieux place les enjeux environnementaux au cœur de ses projets. Pour preuve, la signature d'un engagement « Pacte bois bio-sourcé » signé par le maire Jean-Luc Ramel, en partenariat avec l'association FIBOIS.

### Les défis environnementaux de demain

Meximieux s'inscrit résolument dans une démarche de réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO2 pour l'ensemble de ses projets. Nous croyons que les filières locales du bois peuvent apporter une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de demain.

le guide éco-citoyen de Meximieux

### Les engagements de la ville

En signant ce pacte, la ville de Meximieux s'engage à intégrer dans ses constructions des solutions bois bio-sourcé jusqu'à la hauteur de 70%, qui est le niveau le plus élevé.

Les approvisionnements doivent être en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement, avec un minimum de 60% de bois français.

### FIBOIS, qu'est ce que c'est ?

FIBOIS est l'association qui porte le « pacte bois bio-sourcé ». Cette démarche est soutenue par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) et la Filière Bois Forêt.

Ce pacte a été voté en conseil municipal du 31 janvier 2024.

À Meximieux, nous sommes fiers de préparer pour nos enfants un avenir en harmonie avec la nature.

## RENOVEZ, VOUS ÊTES AIDÉS!

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches pour les travaux de rénovation énergétique de votre logement.

[www.cc-plainedelain.fr/fr/plateforme-energetique.html](http://www.cc-plainedelain.fr/fr/plateforme-energetique.html)

Un expert indépendant (Alec Ain) financé en grande partie par la CCPA (il ne vous restera que 150 € à payer pour l'ensemble de la prestation), viendra faire un point technique précis de votre logement ou maison et vous indiquera quelles sont les actions potentielles à mener pour diminuer les dépenses énergétiques.



**Plaine de l'Ain Rénov'+**

ESPACE CONSEIL France Rénov'

**Rénovez, vous êtes aidés !**

Bénéficiez d'un accompagnement **objectif et indépendant** du début à la fin de vos travaux de rénovation énergétique :

- Conseil téléphonique **gratuit**.
- Possibilité de **visite** de votre bien et remise de trois scénarios de travaux.
- Remise d'une liste d'artisans **Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)**, signataires de la **charte départementale** de référencement et **aide à l'analyse de devis**.
- Aide au **montage financier** et recherche de **subventions**.
- Conseils pour le **suivi des travaux** et l'**usage** du logement rénové.

Isolation Toiture, Menuiseries, Isolation Murs, Isolation Planchers, Chauffage, Ventilation

**Un seul numéro gratuit**  
**04 74 14 71 46**

AIN le Département, France Rénov', Plaine de l'Ain, ALEC AIN

le guide éco-citoyen de Meximieux

# Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre  
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée  
de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître  
l'évolution  
du cheptel  
apicole



Améliorer  
la santé  
des abeilles



Mobiliser  
des aides  
européennes

## UNE CHARTE DE L'ARBRE POUR MEXIMIEUX

Meximieux, interface entre un environnement rural et un contexte périurbain, offre un cadre de vie préservé. Elle bénéficie d'un fort développement économique et fait l'objet d'une attractivité résidentielle manifeste.

La question environnementale est une préoccupation permanente et transversale de l'action municipale qui se traduit par une volonté et une action visant à développer la présence du végétal et la relation à la nature et se décline en de multiples actions ou interventions :

- **gestion maîtrisée et équilibrée de l'urbanisation** avec l'enjeu de maintien de 70% du territoire en espaces verts ;
- **amélioration des performances énergétiques** des bâtiments municipaux ;
- **adaptation de l'éclairage public** ;
- **amélioration de l'empreinte carbone** des véhicules municipaux ;
- inscription de la commune au réseau « **Bâtiments bas carbone BBCA** » ;
- **mobilités douces** ;
- actions en faveur des **circuits courts** ;
- etc...

La commune souhaite que la présence du végétal dans la ville soit amplifiée à travers les aménagements au cœur de l'armature urbaine, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage publique, mais également dans le cadre des initiatives portées par des propriétaires privés.

Une mission d'élaboration d'une charte de l'arbre a ainsi été confiée à un cabinet d'expertise. La mission fait partie intégrante de la révision actuelle du Plan Local d'Urbanisme dont le résultat est attendu en 2025.

Elle donnera lieu à 3 parties :

- Une première partie détaillant les services écosystémiques rendus par les arbres en ville ;
- Une seconde partie composée des fiches thématiques pour la gestion et l'entretien des arbres en ville ;
- Une dernière partie invitant les acteurs (propriétaires privés, organismes, associations, citoyens) à s'engager volontairement, sur un certain nombre d'objectifs partagés.

# se déplacer

## LES TRANSPORTS COLLECTIFS : TOUQUAN - COVOIT'ICI - TAD PIPA

### ■ COVOIT'ICI, une solution toujours plus solidaire et amie de la planète

Depuis le 4 mars 2024, le service COVOIT'ICI mis en place par la CCPA, est désormais gratuit pour tous les passagers. Cela permet à l'ensemble des personnes salariées sur le Parc de la Plaine de l'Ain ou la Centrale EDF du Bugey de se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail pour 0 €. Les conducteurs sont eux toujours indemnisés en fonction du nombre de trajet et de passagers (2€ pour chaque passager transporté entre le PIPA ou la Centrale EDF et un autre arrêt + 0,5€ pour chaque trajet avec ou sans voyageurs, aux heures et sens de trajets garantis)

? **Le saviez-vous ?** Depuis 3 ans, chaque jour, environ 200 conducteurs proposent des trajets en covoiturage, et au total, plus de 1 000 conducteurs différents ont franchi le cap et partagent leurs sièges libres.

**Covoituez facilement pour vos trajets du quotidien !**

**Alors, on Covoit'ici ?**

- Vous faites des économies 1330€** : C'est le gain moyen annuel de 1 330 € par conducteur par rapport à la Centrale EDF de Bugey.
- Vous faites un geste pour la planète 30%** : C'est le pourcentage de réduction de CO<sub>2</sub> par rapport au service de transport individuel au France.
- Vous donnez un coup de pouce 1/4** : 1 sur 4 personnes qui ont rejoint le service de transport ont été invitées à rejoindre le service de transport de mobilité.

**Le principe ?**

Un conducteur de Covoit'ici vous propose un trajet quotidien sur le Parc de la Plaine de l'Ain ou la Centrale EDF du Bugey. Vous êtes invités à rejoindre le service de transport de mobilité.

**Partagez la communauté Covoit'ici de la Plaine de l'Ain !**

Rejoignez la communauté Covoit'ici de la Plaine de l'Ain ! Rejoignez la communauté Covoit'ici de la Plaine de l'Ain ! Rejoignez la communauté Covoit'ici de la Plaine de l'Ain !

**Une question ?** On vous répond ! 01 20 73 88 72

### ■ Transport à la demande pour le PIPA

Circulant du lundi au samedi, sur des amplitudes horaires élargies, le Transport A la Demande fonctionne uniquement par réservation : 04 8000 7000 au plus tard la veille de votre départ, avant midi. Les arrêts sont définis sur l'ensemble des tracés sauf au sein du PIPA où les arrêts se font devant l'entreprise souhaitée (tant pour la collecte que pour le dépôt des personnes).

Un ticket coûte 2 €. Un abonnement mensuel coûte 40 €. Recharge possible avec la carte OURA.

**Les grilles horaires du service sont à retrouver sur : La région vous transporte**

[www.laregionvous transporte.fr/departements/transports-interurbains-de-lain](http://www.laregionvous transporte.fr/departements/transports-interurbains-de-lain)

### ■ Un mode de déplacement au top : TOUQUAN

Depuis sa mise en service mi-septembre, les mini-bus « Touquan » financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont déjà réalisé près de 1 000 trajets et transporté 250 passagers différents!

#### Alors pourquoi pas vous ?

TOUQUAN est un service de transport à la demande, c'est-à-dire avec réservation obligatoire. Celle-ci est à effectuer uniquement par téléphone via une plateforme régionale unique au 04 8000 7000. Horaires élargis depuis le 14 Septembre 2024 : Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h (heure de prise en charge) à 18h (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés. Chaque usager peut réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours) au prix de 2€ par trajet.

#### Un service ouvert à tous

TOUQUAN est ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA.

Ce service de Transport à la demande est accessible aux personnes à mobilité réduite, dès lors qu'elles peuvent se rendre à l'arrêt de prise en charge (à mentionner au moment de la réservation). Une aide à la montée et à la descente du véhicule peut cependant être apportée.

Le paiement se fait au moment de la montée à bord du véhicule, directement auprès du chauffeur, en liquide (les usagers sont invités à prévoir la monnaie, dans la mesure du possible).

Retrouvez l'essentiel sur : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/touquan-transport-a-la-demande.html>

Les arrêts les plus demandés sont les gares de Meximieux et Ambérieu en Bugey, l'hôpital et les centres-villes d'Ambérieu en Bugey et Meximieux. Meximieux bénéficie de 12 points de dépose et de 9 points de prise en charge.



## UNE GARE : UN ENJEU MAJEUR POUR LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE



En 18 minutes grâce au train, vous êtes en plein cœur de Lyon à la Part-Dieu ! Il y a 27 trains par jour, en 2023, la gare a vu transiter 892 700 voyageurs, et en 2027, les prévisions sont de 1 050 000 voyageurs.

Avoir une gare est un atout pour une ville. Profitez-en !

## BESOIN D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL OU FAIRE DES COURSES ?

**La CCPA soutient les salariés et les retraités dans leur achat d'un vélo électrique avec une aide de 200 € .**

Il s'agit de permettre aux résidents du territoire de la CCPA retraités ou travaillant dans un rayon de 15km de leur domicile, mais aussi aux usagers du train, d'adopter ce mode de déplacement pour les liaisons domicile-gare en empruntant, pourquoi pas, l'une des pistes cyclables disponibles sur le territoire !

Retrouvez toutes les informations sur [www.cc-plainedelain.fr/fr/les-subventions.html](http://www.cc-plainedelain.fr/fr/les-subventions.html)



## JE COUPE MON MOTEUR POUR STATIONNER



### Pourquoi ?

N'ayez plus la mauvaise habitude de laisser tourner le moteur lorsque la voiture ne roule pas. C'est mauvais pour votre santé et pour l'environnement. Les bébés et les enfants sont les premiers touchés par les vapeurs produites par les moteurs qui tournent au ralenti.

De plus, les habitacles des voitures ne protègent pas de la pollution. L'exposition à la plupart des

polluants qui émanent des véhicules est plus élevée à l'intérieur d'un véhicule qu'à l'extérieur. Elle est également très élevée à proximité du pot d'échappement d'un véhicule qui stationne moteur tournant.

Laisser le moteur en route quand on stationne son auto est d'ailleurs interdit par le code de la route.

Peu d'automobilistes le savent, mais l'interdiction de maintenir le moteur de son véhicule allumé lorsque celui-ci est stationné (sauf en cas d'urgence) existe depuis 1960 et peut vous coûter une amende de 135 euros.

Dès que l'on reste à l'arrêt plus de 20 secondes, il est plus économique de couper le moteur.

On estime en effet et en moyenne qu'un moteur fonctionnant au ralenti consommera environ 0,8L/heure et le moteur restera assez chaud pour n'utiliser que très peu d'énergie pour redémarrer.

### Comment ?

Devant une école, au drive, dans un embouteillage, lorsqu'on s'arrête à un passage à niveau ou pour régler la destination de son GPS, ... dans toutes ces situations, il est conseillé au conducteur d'éteindre son moteur.

Au cours d'une année, si l'ensemble des voitures du parc automobile français diminuait juste de 5 minutes par jour leur temps de stationnement avec moteur allumé, l'impact serait considérable. Une économie de 200 millions de litres de carburant pourrait être effectuée et les émissions de CO2 réduites de près de 400.000 tonnes. (source [vivacar.fr](http://vivacar.fr))

[https://airattitude.fr/action\\_citoyen/je-coupe-mon-moteur-pour-stationner/](https://airattitude.fr/action_citoyen/je-coupe-mon-moteur-pour-stationner/)

## LAISSER TOURNER SON MOTEUR À L'ARRÊT EST SÉVÈREMENT PUNI PAR LA LOI

par Margaux Blanc, experte environnement le 22 janvier 2024, 17 h 16 min

{...} En France, laisser tourner le moteur de son véhicule à l'arrêt est une infraction, passible d'une contravention de quatrième classe. L'amende forfaitaire associée s'élève généralement à 135 euros, et peut, dans certains cas, aller jusqu'à 750 euros. En 2017, les automobilistes peu concernés par l'environnement auraient ainsi été plus de 2 300 à se faire verbaliser pour cette infraction d'ordre écologique, notamment à l'occasion des pics de pollution. {...}

### 6 bonnes raisons d'éteindre son moteur à l'arrêt :

- 1. Augmentation de la consommation de carburant :** lorsque le moteur tourne au ralenti, le véhicule consomme du carburant même s'il ne se déplace pas.
  - 2. Problème de santé publique :** le bruit du moteur assourdissant, associé à ses émissions de fumées polluantes, incommodent souvent les citoyens, ceux-ci pouvant risquer leur santé à respirer régulièrement ces fumées.
  - 3. Usure prématurée du moteur :** à bas régime, le moteur fonctionne de manière moins efficace, pouvant entraîner une accumulation de dépôts et causer des dommages à long terme.
  - 4. Émissions de gaz à effet de serre :** laisser le moteur en marche à l'arrêt contribue à l'augmentation de la pollution atmosphérique et au changement climatique.
  - 5. Risque d'amende élevée :** contravention de quatrième classe en vertu de l'article R318-1 du Code de la route.
  - 6. Consommation inutile de batterie :** laisser le moteur allumé à l'arrêt peut affecter la charge de la batterie, en particulier si des dispositifs électroniques comme la climatisation ou le chauffage sont en marche.
- Source : [sciencepost.fr/laisser-tourner-moteur-voiture-arret-interdit/](http://sciencepost.fr/laisser-tourner-moteur-voiture-arret-interdit/)

# faune & flore

## PROTECTION DES HIRONDELLES À MEXIMIEUX : LES EFFECTIFS RESTENT FAIBLES MAIS ONT ÉTÉ STABILISÉS

Les effectifs d'hirondelles étant en forte diminution, au niveau national comme au niveau local, des actions de suivi et de protection ont été lancées par la municipalité de Meximieux.

**La loi protège les hirondelles et interdit de détruire leurs nids.** Mais les fientes des oiseaux provoquent des salissures, ce qui peut inciter certains à supprimer des nids. La municipalité a donc installé à ses frais des planchettes anti-salissures, en mars 2021 sur sept sites importants pour les hirondelles de fenêtre (celles qui nichent sous les toits). Mais il faut aussi protéger les nids lors de la rénovation des bâtiments. La mairie a donc rédigé une fiche pratique pour guider les propriétaires concernés. Elle leur est remise par le service urbanisme lors des déclarations préalables aux travaux. Enfin, quatre classes de l'école du Champ de Foire ont bénéficié d'animations sur les hirondelles par un spécialiste de la Ligue de Protection des Oiseaux.



**Des décomptes des nids d'hirondelles de fenêtre sont réalisés chaque année à Meximieux depuis 2019.**

Les relevés de juin 2023 ont montré que **le nombre de nids reste assez faible (30)**, mais est stabilisé, après la forte chute observée en 2020, où nous étions passés de 41 nids à 26. Les destructions volontaires de nids semblent avoir été enrayerées. **Nous allons persévérer.**

**Les relevés de 2024 ont comptabilisé 42 nids d'hirondelles de fenêtre, un record.**

Les oiseaux enrichissent notre cadre de vie et régulent la population d'insectes et de moustiques. La sauvegarde de notre patrimoine vivant dépend de chaque citoyen. Signalez à la mairie les sites de nidification d'hirondelles dont vous avez connaissance, et bien sûr, contribuez à leur protection !



## QUI ET QUAND TAILLER LES HAIES DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ?

Le saviez-vous ? Pour la sécurité de tous, il est obligatoire que vous procédiez à la taille et à l'entretien de vos haies et arbres en bordure du domaine public. Que vous soyez propriétaire ou locataire, votre responsabilité pourrait être engagée si un accident survenait. En aucun cas, vos arbres et haies ne doivent entraver la circulation des piétons ou réduire la visibilité des usagers de la route.

**Pensez-y ! Et pour rappel, la taille des haies est déconseillée du 15 mars au 15 aout, période de nidification. Merci d'avance.**

### LES BONNES PRATIQUES

Pour une ville sûre, propre et belle



Taillez à l'aplomb du domaine public, en ne dépassant pas **2 mètres** de hauteur maximum.

En cas de difficultés, prenez contact avec nos services techniques au 04 74 46 08 88.



## ZÉRO PHYTO

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'ensemble des personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les voiries, les lieux de promenade et les forêts ouverts au public avec pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement.

Dès le 13 septembre 2016, la ville de Meximieux s'est engagée et a adhéré à **la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

Un arrêté ministériel du 15 janvier 2022 étend cette interdiction aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif appartenant à des structures publiques ou privées : cimetières, terrains de sport, jardins familiaux, établisse-

ments médicaux, médico-sociaux, d'enseignement, espaces privés comme copropriétés, campings, hôtels, zones commerciales, parcs de loisirs, lieux de travail, etc.

**La ville de Meximieux privilégie donc depuis lors les techniques naturelles telles que l'arrachage, le paillage et la tonte raisonnée.**



**PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, C'EST AUSSI LUTTER CONTRE DES PLANTES OU DES INSECTES ENVAHISSANTS VOIRE NUISIBLES.**

**■ FRELON ASIATIQUE**

15 pièges à frelons asiatiques ont été installés sur la commune pour lutter contre la prolifération dangereuse de cette espèce.

Durant les 6 premières semaines, un relevé hebdomadaire des pièges a été effectué ; les reines fondatrices sont particulièrement visées.

Vous pouvez nous aider à lutter contre le frelon asiatique en signalant tout nid de frelons asiatiques sur la plateforme [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)

Une fois que le signalement est enregistré, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) gère la suite par l'intervention :

- Soit des référents frelons asiatiques (bénévoles)
- Soit des désinsectiseurs

Cela dépend de la grosseur du nid, de son accessibilité...



L'intervention est rendue gratuite grâce aux bénévoles et grâce au financement du Conseil Départemental et des communautés de communes, **si et seulement si**, le GDS a mandaté lui-même la personne intervenante.

**■ PAPILLON TUEUR DE PALMIERS**

Le Paysandisia Archon, le tueur de palmier, est présent dans notre région. De juin à septembre, les adultes volent quotidiennement sur les palmiers, entre 12h et 14h30 environ.

Des traitements préventifs et des traitements curatifs (naturels et biologiques) existent pour limiter l'invasion de ce papillon et limiter les dommages qu'il provoque sur les palmiers.

Les symptômes sont les suivants :

- des palmes criblées de trous ;
- des dépôts de sciure collante à la base des palmes ;
- des galeries à la base des palmes et dans le cœur du palmier (repérables au moment de la taille)
- de la gomme (exsudat visqueux) à l'entrée de la galerie forée dans le stipe.



**■ LES MOUSTIQUES**

Depuis quelques années, on remarque une augmentation de la prolifération des moustiques et des moustiques-tigres.

Dans un premier temps la commune va équiper d'une borne le site de la Rose d'Or afin de protéger nos aînés. L'achat d'une borne nécessite non seulement la mise en route mais le suivi régulier avec un traitement biologique pour tuer les larves. D'autres bornes seront installées en 2025 pour limiter cette prolifération.

Chacun à notre niveau, nous pouvons agir. Bien sûr, différents systèmes existent au niveau individuel mais quelques gestes simples et sans coût, participent à limiter les moustiques :

**Je couvre, je jette, je vide tous les récipients pouvant contenir de l'eau (soucoupe, pots, vases, pneus, gouttières bouchées, ...)**



**COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE EN RHÔNE-ALPES ?**

**■ L'AMBROISIE**

En pleine expansion depuis 20 ans, il suffit de quelques grains de pollen d'ambrosie pour provoquer divers symptômes allergiques. Les pollens se déplacent facilement avec le vent et sont particulièrement présents de début août au mois d'octobre.

**Que faire ?**

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :

- Onglet signalement <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard>
- Application mobile Signalement Ambrosie
- Par mail : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)
- Par téléphone : 0 972 376 888

En effet, depuis 2014, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, met à disposition des professionnels et des citoyens, une plateforme interactive dédiée au signalement de l'ambrosie, également accessible sur smartphone via son application.

## LA JUSSIE

Plante invasive, la jussie apprécie les rives des cours d'eau et les plans d'eau. Elle colonise les canaux et fossés.

Son développement effréné pose des problèmes graves. Elle couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques. Peu à peu, elles disparaissent et, avec elles, la diversité biologique animale.

Le 27 mai 2024, la Préfecture a publié un arrêté portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du plan de gestion d'enlèvement de la jussie, plante invasive, sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône porté par le conseil départemental de l'Ain. L'arrachage de la jussie reste la meilleure solution pour s'en débarrasser.



# l'eau

L'eau est un bien précieux. Depuis quelques années, notre Région, à l'instar de beaucoup d'autres dans le pays, est régulièrement placée en vigilance Sécheresse, limitant ou interdisant certains usages de l'eau. Il est du devoir de chacun d'entre nous d'avoir les bons gestes.

En voici quelques exemples :

- Ne pas laisser couler l'eau lorsque l'on se savonne ou se brosse les dents,
- Préférer les douches aux bains,
- Réparer les robinets ou chasses d'eau qui fuient,
- Récupérer l'eau de lavage des légumes par exemple pour arroser des plantes,
- Si possible, installer une citerne de récupération d'eau de pluie,
- Reporter ou anticiper les besoins estivaux, comme passer le nettoyeur haute pression au printemps ou à l'automne, plutôt qu'en plein été,
- Planter le plus possible des végétaux nécessitant de faibles besoins en arrosage....



**Tous ces petits gestes préserveront nos ressources en eau, mais aussi ils réduiront nos factures !**



- Eau Potable
- Enrobé et Rabotage
- Maintenance industrielle
- Réseau et Réserve incendie
- Réseau spécifique
- Assainissement
- Lotissement – VRD
- Génie civil

01310 ST REMY  
www.somectp.fr

**Pépinières Pinon**

**EXPERT DES PLANTES EXTÉRIEURES !**  
**+ DE 700 VARIÉTÉS**

Ouvert toute l'année sauf dimanche et jours fériés de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Chemin de la Violette 01360 BALAN

Tél : 06 20 51 48 62  
pepinieres.pinon@orange.fr  
www.pepinierespignon.com

**Travaux ruraux**  
Élagage - Broyage  
Fauchage

**Éta GRANGER**

06 71 22 06 48  
01800 Le Montellier

David GRANGER 671 rue de romagne #tagranger@yahoo.com  
ÉTA GRANGER 01800 LE MONTELLIER

**SERVIGNAT**

ECO-ENERGIES ENERGIES RENOUVELABLES | GÉOCLIMATIQUE | SANITAIRES

21 Rue Vermorel 01500 Amberieu-en-Bugey  
04 74 35 00 08 • servignatecoenergies.com

**Meximieux remercie ses annonceurs pour leur participation à l'élaboration de ce support.**



Implantés à Meximieux depuis 1999, nous proposons nos services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

Nos activités sont :

- L'entretien des espaces-verts.
- L'entretien des locaux professionnels.
- Des prestations de sous-traitance : montage / assemblage, tri / contrôle qualité, conditionnement (logistique possible)...

Nous réalisons les productions dans nos locaux, mais aussi dans votre entreprise en détachant du personnel avec ou sans encadrement.

**Pour nous contacter :**

Téléphone : 04 74 46 78 66  
 esat.cotiere.gex@apajh.asso.fr

Pour plus d'informations et pour découvrir nos autres prestations à destination des personnes en situation de handicap, rendez-vous sur : <https://apajhetvous.apajh.org/esat-accompagnement-lyonest-ain/>



**SARL FOURNAND & FILS**  
 Tél: 04 74 61 01 05  
 e-mail: contact@ent-fournard.fr  
 www.fournand-elage-rhonealpes.fr  
 930A ROUTE DU GAILLAND  
 01800 FARAMANS

**ABATTAGE • ÉLAGAGE • DÉBROUSSAILLAGE**  
**BOIS DE CHAUFFAGE**

**SARL RE-VE-CO**  
 recyclage-végétaux-côtière  
 710 ROUTE DE CHALAMONT 01800 FARAMANS  
 Tél: 04 74 61 46 83  
 mail: re.ve.co@orange.fr site: www.reveco.fr

**RE-VE-CO** vous propose du **COMPOST**  
 de haute valeur agronomique végétale  
 Vente aux professionnels et aux particuliers  
**VENTE EN VRAC**

**LIVRAISON POSSIBLE**

**RESTAURANT CHEZ LUCCIO**

**Chez Luccio, nous vous accueillons du mercredi au dimanche.**

Au rendez-vous, une ambiance conviviale et chaleureuse et surtout des plats gourmands et savoureux. Venez goûter nos spécialités Françaises & Italiennes.

Nous vous proposons les andouillettes véritables «bobosse» les brêchets de poulet, la tête de veau servie tous les jours, et bien d'autres plats à découvrir ...

**GALERIE MARCHANDE BRICOMARCHÉ**  
**ROUTE DE CHALAMONT**  
**01800 MEXIMIEUX**  
**TÉL. 04 74 61 37 58**

LIVRAISON À PARTIR DE 15 € DANS UN RAYON DE 7 KM.  
 MODE DE PAIEMENT UNIQUEMENT ESPÈCES & TICKET RESTAURANT POUR TOUTE LIVRAISON.  
 CB SUR PLACE À PARTIR DE 20€.